

Rendre son ÉTABLISSEMENT ACCESSIBLE à tous

Une obligation de la loi

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Que vous soyez gestionnaire et/ou propriétaire d'un ERP, vous êtes dans l'obligation de vous mettre en conformité pour ouvrir vos locaux à tous.

Pour y parvenir, vous devez compléter un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP). Ce document doit contenir :

- le calendrier de mise en oeuvre,
- la programmation financière des travaux et/ou aménagement d'accessibilité que vous comptez engager.

A noter : un délai maximum de 3 ans est fixé pour les établissements de 5^e catégorie (ex : tabac/presse, pharmacie, boulangerie, café, cabinets médicaux, etc.).

Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015

(voir infos pratiques au verso).



Où se procurer un dossier d'Ad'AP et avoir des informations?

Sur **www.accessibilite.gouv.fr**, vous trouvez notamment :

- Un outil d'auto-diagnostic,
- Des renseignements pratiques pour chaque situation, y compris en cas de difficultés financières importantes,
- Le dossier d'Ad'AP à remplir.

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires auprès de :

- DDTM 35 (Direction Départementale du Territoire et de la Mer) : infos et contacts sur **www.accessibilite.gouv.fr**
- CCI Rennes : **www.rennes.cci.fr**
- UMIH 35 (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) : **www.umih35.com**
- CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) : **www.cm-35.fr**
- Mission Handicap Citoyenneté, Ville de Rennes : **02 23 62 20 65**

Et auprès de votre cabinet comptable, des associations de gestion agréées, des ordres et unions professionnels (professions libérales);

Votre dossier doit être déposé en 4 exemplaires avant le 27 septembre 2015 auprès de :

Service Sécurité des ERP
Ville de Rennes
170 rue Eugène Potier
CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Tél. 02 23 62 11 09

Bus n° 9 (arrêt Sagesse)

